

Le passage des réfugiés Huguenots et Vaudois à Neuchâtel au XVIIe siècle

Autor(en): **Quadroni, Dominique**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **36 (1986)**

Heft 3: **Les réfugiés huguenots et la Suisse**

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-80968>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE PASSAGE DES RÉFUGIÉS HUGUENOTS ET VAUDOIS À NEUCHÂTEL AU XVII^e SIÈCLE

Par DOMINIQUE QUADRONI

De 1984 à 1986, le Centre d'Etudes historiques sur les relations franco-suisse de l'Université de Neuchâtel a mené avec l'appui du F.N.R.S. une recherche visant à analyser le passage des réfugiés huguenots et vaudois le long de la vallée de la Broye, au pied du Jura (entre Yverdon et Bienne) et dans la principauté de Neuchâtel. Cette recherche est étroitement liée à celles entreprises aux Pays-Bas, en R.F.A., en France et dans le reste de la Suisse. Elles ont pour but d'établir une vision globale de l'émigration des huguenots après la Révocation de l'Edit de Nantes à partir principalement d'une banque de données informatisées en cours d'établissement à Paris et gérée par Mme Michelle Magdelaine, attachée de recherche au C.N.R.S. Les équipes de chercheurs à l'œuvre dans les différents pays versent régulièrement dans l'ordinateur central les renseignements recueillis dans les documents d'archives. Des informaticiens travaillent au développement des performances du logiciel utilisé qui permet d'obtenir pour le moment des tris à comptage servant à étudier les réfugiés sous différents aspects et les listes alphabétiques des personnes.

L'étude présentée ici se fonde essentiellement sur des sources relatives à l'assistance (cf. p. 336). Le plus gros travail a été fourni pour le dépouillement, effectué selon les exigences de l'ordinateur, des quelque 1200 pages de la comptabilité des aumônes versées jour après jour aux réfugiés de passage à Neuchâtel entre 1682 et 1697. Cette belle série de *Charités aux Réfugiés* nous livre la plupart du temps les noms des fugitifs, leur origine géographique et, dans une certaine mesure, leur situation familiale (les épouses et les enfants sont en général indiqués); elle nous renseigne malheureusement beaucoup plus rarement sur leur milieu socio-professionnel et donne très exceptionnellement des éléments sur l'histoire personnelle des individus, sur leur état de santé, etc. Les tris opérés par l'ordinateur sur la base de ces données sont d'une longueur impressionnante: la liste alphabétique des réfugiés par exemple dépasse les 2000 pages! Une première approche de cette importante documentation – dont l'exploitation totale et fine exigera encore beaucoup de temps – a abouti à la rédaction du premier volet de mon étude. Une des difficultés majeures du travail réside dans la prise en

considération, lors du décompte des réfugiés, des personnes qui bénéficient d'une assistance répétée. Ces individus représentent une minorité très difficile à apprécier avec certitude: la longueur même de la liste alphabétique ne facilite guère son maniement, les rapprochements entre les graphies différentes d'un même patronyme (ce que l'ordinateur devrait être à même d'opérer par lui-même dans un proche avenir) et l'identification des homonymes sont rendus mal aisés par le manque d'informations caractéristiques sur les individus et par la fréquence de certains prénoms (il est difficile en effet de s'y retrouver parmi les nombreux Jean Martin ou Jean Favre ou parmi des patronymes apparemment très ressemblants comme Alberge, Albergie, Albergio, Aleberche, etc.). Un travail plus approfondi sur le problème de l'assistance répétée ne remettra pas en cause les tendances exprimées par les graphes et les cartes des chapitres consacrés aux réfugiés et ne modifiera pas fondamentalement les pourcentages et les estimations chiffrées donnés dans ces mêmes chapitres. Quelques sondages ont montré qu'on peut admettre environ 5% de réfugiés assistés plusieurs fois, de plus, divers facteurs contribuent à annuler les différentes sources d'incertitude.

Deux routes principales s'offrent aux réfugiés huguenots et vaudois qui pénètrent sur le territoire de la Confédération dans la région lémanique: celle de la vallée de la Broye (par Moudon¹, Payerne, Avenches et Morat en direction de Berne) et celle du pied du Jura (principalement par Yverdon², Grandson³, Neuchâtel et la Neuveville⁴ en direction de Nidau et de la vallée de l'Aar ou de Berne); le flux des réfugiés se répand également sur plusieurs routes secondaires qui soulagent en quelque sorte les deux axes principaux (en pays neuchâtelois, par exemple, on relève un nombre significatif de réfugiés, par rapport à la faiblesse démographique des localités traversées, dans les villages du Val-de-Travers, du Val-de-Ruz⁵, au Locle⁶ et à la Chaux-de-Fonds⁷).

1 ANTOINETTE LEROY, travail en cours sur le Refuge à Moudon.

2 JOSIANE CAREY-ULDRY, *Le Refuge huguenot à Yverdon*. Mémoire de licence, Université de Neuchâtel, 1986.

3 MARIE-JEANNE DUCOMMUN, *Aspects du Refuge huguenot à Grandson 1680-1701*. Mémoire de licence, Université de Neuchâtel, 1985.

4 ANDRÉ ROTHENBÜHLER, *Le Refuge huguenot à la Neuveville, 1684-1715. I. La France (sans le Dauphiné)*. Mémoire de licence, Université de Neuchâtel, 1985.

JEAN-MARIE GERTSCH, *Le Refuge huguenot à La Neuveville, 1684-1715. II. Le Dauphiné et la Savoie*. Mémoire de licence, Université de Neuchâtel, 1985.

5 NICOLE SAHIN-LESQUEREUX, *Assistance publique et réfugiés huguenots à Dombresson de 1674 à 1720*. Mémoire de licence, Université de Neuchâtel, 1986.

6 CATHERINE LYMANN, *Le Refuge huguenot au Locle, 1685-1720*. Mémoire de licence, Université de Neuchâtel, 1984.

7 PIERRE-YVES BOTTERON et DOMINIQUE QUADRONI, «La Chaux-de-Fonds et le Grand Refuge», in *Musée neuchâtelois*, 1985, n° 4, pp. 155-178.

La ville de Neuchâtel – 3000 habitants environ à la fin du XVII^e siècle⁸ – est toute désignée pour jouer un rôle d'étape important sur la longue route du Refuge: sa position géographique lui amène les réfugiés qui longent le littoral ou empruntent la voie du lac et, dans une moindre mesure, ceux qui débouchent du Val-de-Travers. Par ailleurs sa qualité de combourgeoise de la ville de Berne favorise l'application des directives de Leurs Excellences concernant la politique d'accueil des fugitifs.

Le changement de souveraineté en 1707 avantage de plus les réfugiés résidant en Suisse dans la mesure où ils peuvent – dès 1709 – obtenir à Neuchâtel les lettres de naturalisation prussienne que Frédéric 1^{er} accorde libéralement à tous ceux qui en font la demande⁹.

I. Les réfugiés

Le flux

Les nombreuses mesures prises par Louis XIV contre les protestants dès le début de son règne personnel (1661) poussent un petit nombre de Français à quitter leur pays bien avant la Révocation de l'Edit de Nantes (18 octobre 1685). L'émigration atteint sa plus forte intensité dans les années immédiatement postérieures à l'Edit de Fontainebleau. En baisse à la fin du siècle, elle se poursuit, au gré des persécutions, jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. A l'exode des huguenots français vient s'ajouter celui des vaudois du Piémont victimes de l'intolérance du duc de Savoie.

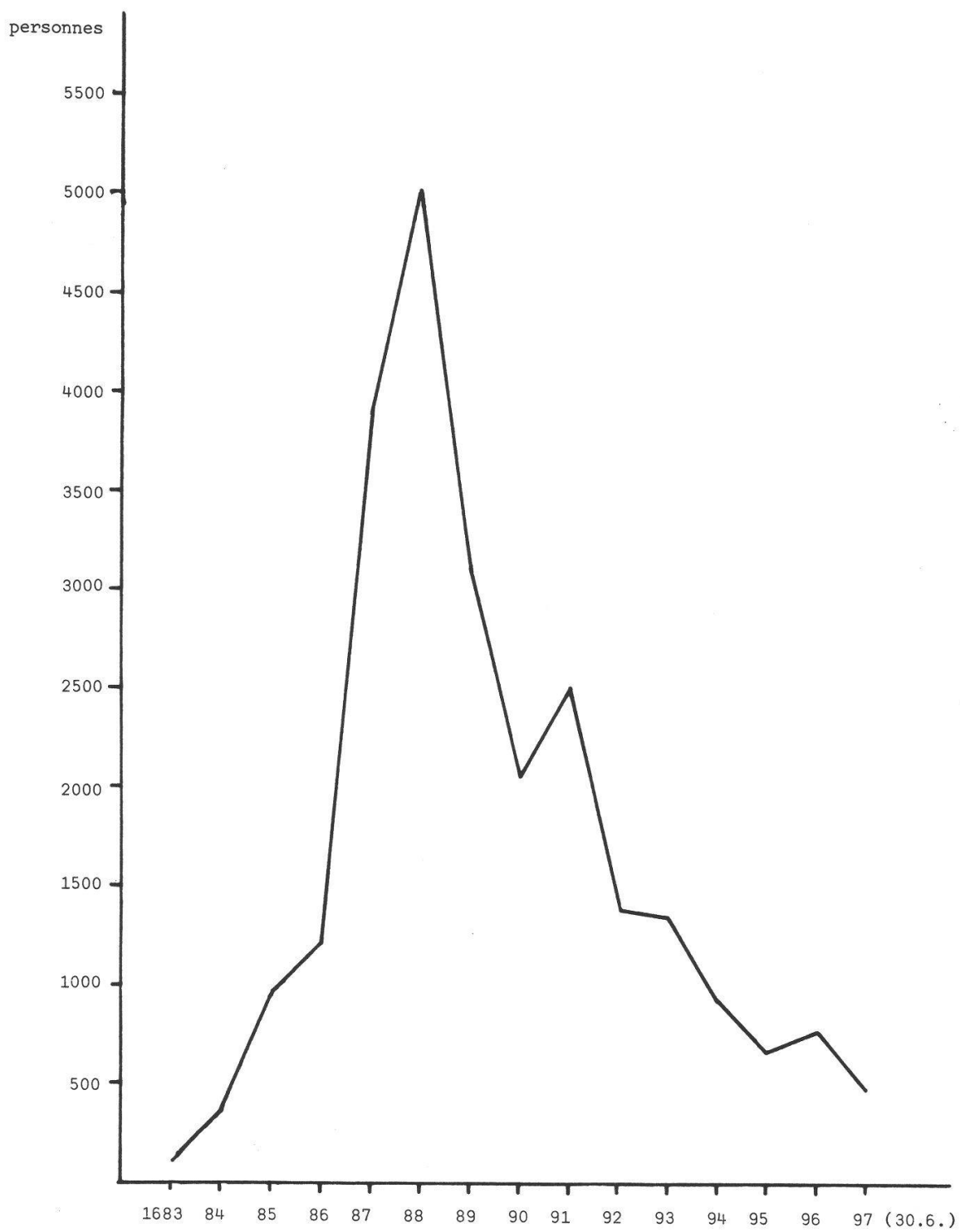
On peut estimer à plus de 23 000 les réfugiés huguenots et vaudois assistés à Neuchâtel de 1661 à 1697. Très faible jusqu'en 1682 (22 réfugiés de 1661 à 1676 et 225 de 1677 à 1682), le flux ne cesse ensuite d'augmenter (cf. graphe 1). L'année 1685 voit passer près de 1000 personnes dont 600 après la Révocation: on constate un certain pressentiment de l'événement et son effet immédiat sur l'émigration dans la nette élévation du nombre de passages dès le mois de septembre (cf. graphe 2). La courbe atteint son maximum, environ 5000 individus, en 1688 (600 passages pour le seul mois d'août, cf. graphe 3) puis elle descend assez rapidement, accuse une légère remontée en 1691 et redescend ensuite régulièrement jusqu'en 1695. On constate une nouvelle petite augmentation en 1696 (elle se confirme peut-être en 1697 si l'on considère que déjà près de 500 personnes sont assistées pendant les 6 premiers mois de l'année). La série *Charités aux Réfugiés* s'arrête brusquement à la fin juin 1697 mais il est certain que cette date ne marque pas la fin du passage des réfugiés à Neuchâtel (cf. II^e partie).

Le tableau 1 donne une idée du flux journalier en 1688: on dénombre 244

8 3666 habitants lors du premier recensement par individus de 1750.

9 A. DE CHAMBRIER (M^{me}), «Naturalisation des réfugiés français à Neuchâtel de la Révocation à la Révolution française, 1685-1794», in *Musée neuchâtelois*, 1900, pp. 197-285.

Graph 1: nombre de réfugiés assistés de 1683 à 1697



Graphe 2: nombre de réfugiés assistés en 1685

personnes

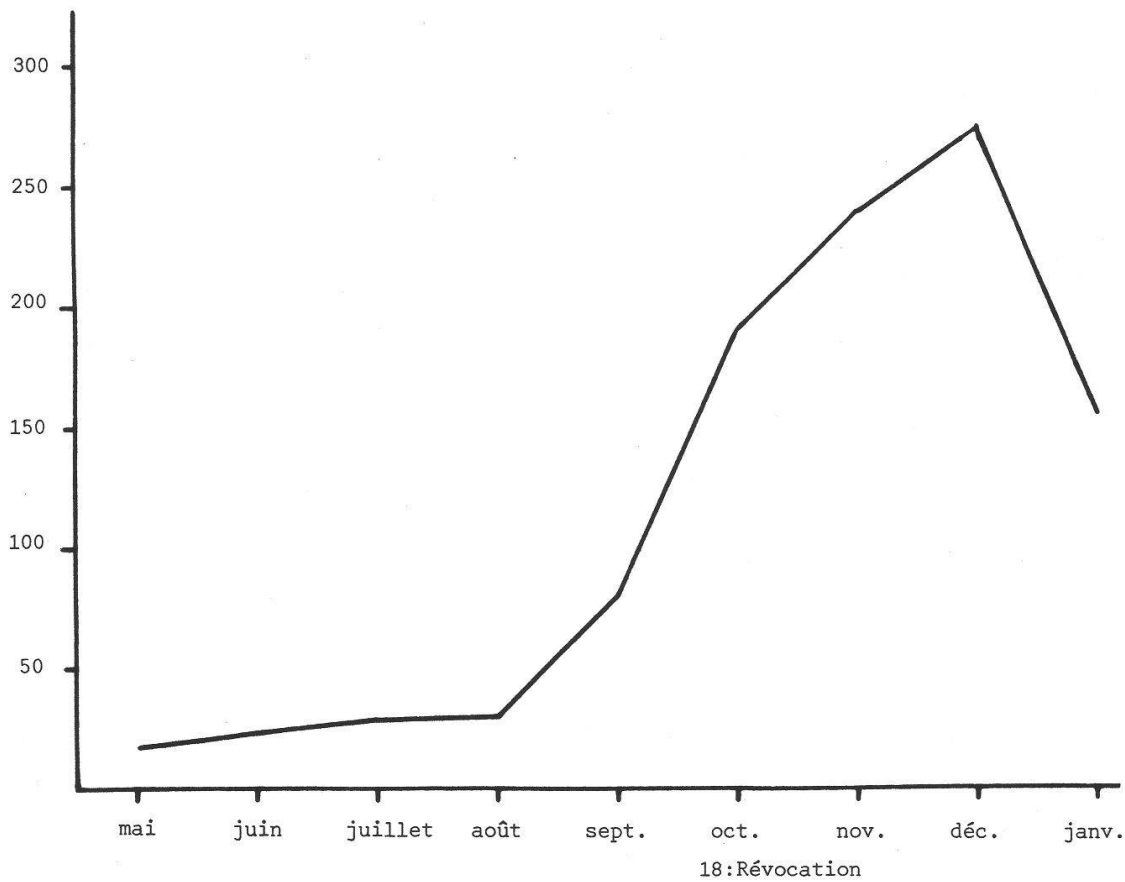


Tableau 1: assistance journalière en 1688

mois	Nombre de délivrances par jour							total (jours)
	1-10	11-20	21-30	31-40	41-50	51-60	plus de 60	
janvier	6	4	8	3	2	-	-	23
février	8	8	2	3	-	-	-	21
mars	8	9	3	-	3	-	-	23
avril	6	3	6	2	1	-	2 (89,80)	20
mai	3	3	3	7	2	2	-	20
juin	2	2	2	4	2	1	1 (85)	14
juillet	7	5	3	2	1	11	-	29
août	7	8	2	1	1	1	2 (167, 76)	22
septembre	11	5	2	2	-	-	1 (66)	21
octobre	8	10	1	-	-	-	1 (87)	20
novembre	4	5	1	2	1	-	-	13
décembre	5	6	6	1	-	-	-	18
total (jours)	75	68	39	27	13	15	7	244

Chiffres du tableau = nombre de jours

Graphe 3: nombre de réfugiés assistés en 1688

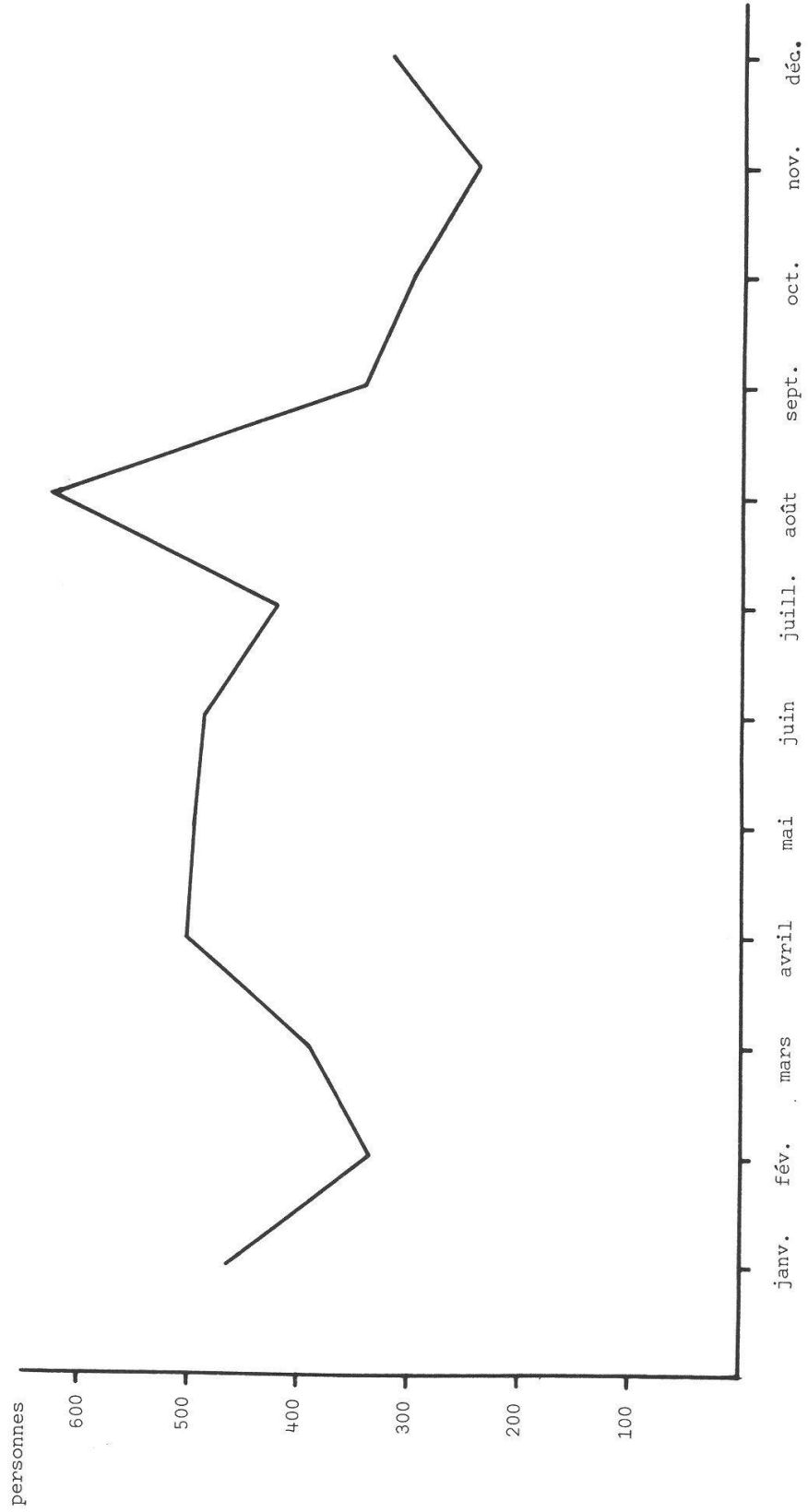


Tableau 2: nombre de jours à plus de 50 délivrances de charités

années	Nombre de délivrances par jour						total (jours)
	51-60	61-70	71-80	81-90	91-100	plus de 100	
1687	4	3	2	4	-	1 (116)	14
1688	15	1	2	3	-	1 (167)	22
1689	4	3	2	-	2	-	11
1691	4	1	2	1	-	1 (124)	9
total (jours)	27	8	8	8	2	3	56

Chiffres du tableau = nombre de jours

jours de distributions charitables dont 22 jours à plus de 50 aumônes. Le tableau 2 relève le nombre de jours où les délivrances de charités s'élèvent à plus de 50.

Origine géographique

Plus de 20 000 réfugiés peuvent être situés géographiquement. Environ 3000 personnes ne déclarent pas d'origine ou se disent de localités qui n'ont pas pu être identifiées; cette proportion de gens sans origine sera fortement réduite par une étude systématique des patronymes (une première lecture révèle déjà plusieurs noms de famille dauphinois) et par un travail plus approfondi sur les toponymes.

La moitié des réfugiés assistés à Neuchâtel provient du Dauphiné. Cette prépondérance dauphinoise, observée également dans les autres localités suisses étudiées jusqu'à présent, n'est guère surprenante: la Confédération est le chemin de l'exil le plus court pour les réformés de cette province. Après les Dauphinois, les réfugiés du Vivarais représentent le deuxième groupe (7%), ils sont suivis par ceux du Piémont (5½%), du Bas-Languedoc (un peu moins de 5%), viennent ensuite, avec moins de 4% de personnes, le Haut-Languedoc/Haute-Guyenne, les Cévennes et la Bourgogne. Le reste des fugitifs (8%) se répartit dans les autres provinces françaises (cf. carte 1 et tableau 3). Notons que la concentration des églises réformées était la plus forte dans les provinces du sud et que le Dauphiné représentait 8% du protestantisme français¹⁰.

A l'intérieur du Dauphiné (cf. carte 2), le colloque du Valcluson, essentiellement le Val Pragela, est le mieux représenté avec 22% de réfugiés, puis viennent les colloques du Diois (16%), de l'Embrunais - Val Queyras surtout - (14%), du Grésivaudan (11½%) et du Gapençais (10½%). Les col-

10 PIERRE BOLLE, *Le protestant dauphinois et la république des synodes à la veille de la Révolution*. Lyon, 1985, p. 12.

Tableau 3: origine géographique

Provinces	Nombre de réfugiés	%
<i>1. Moins de 100</i>		
Avignon	4	
Franche-Comté	11	
Béarn	12	
Bretagne	13	
Montbéliard	25	
Anjou - Touraine - Maine	30	
Normandie	40	
Sedan	40	
Alsace	50	
Lorraine	80 ¹	
France (sans précision)	37	Total 347 = 1,5
<i>2. 100-500</i>		
Poitou	125	0,5
Saintonge - Aunis - Angoumois	150	0,6
Languedoc (sans précision)	150	0,6
Orléanais - Berry	175	0,7
Provence	315	1,3
Ile-de-France - Champagne - Picardie	315 ²	1,3
Basse-Guyenne (et Guyenne sans précision)	440	1,9
<i>3. 500-1000</i>		
Cévennes	815	3,5
Haut-Languedoc - Haute-Guyenne	840	3,6
Bourgogne	890 ³	3,8
<i>4. plus de 1000</i>		
Bas-Languedoc	1 140	4,9
Piémont	1 270	5,5
Vivarais	1 710	7,4
<i>5. plus de 10 000</i>		
Dauphiné	11 500-12 000	50
	20 182-20 682	
Sans origine (et localités non identifiées)	3 000	13
	23 182-23 682	100

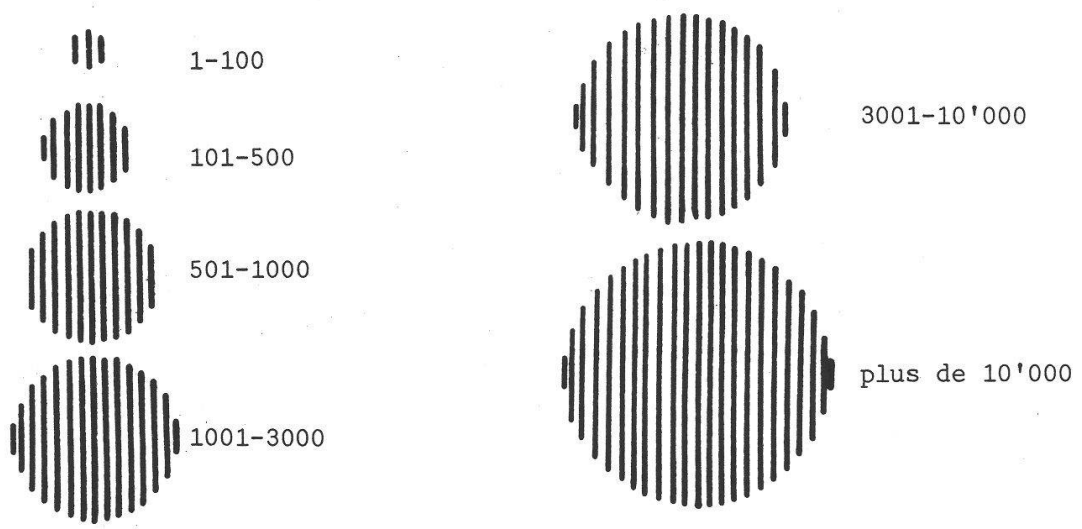
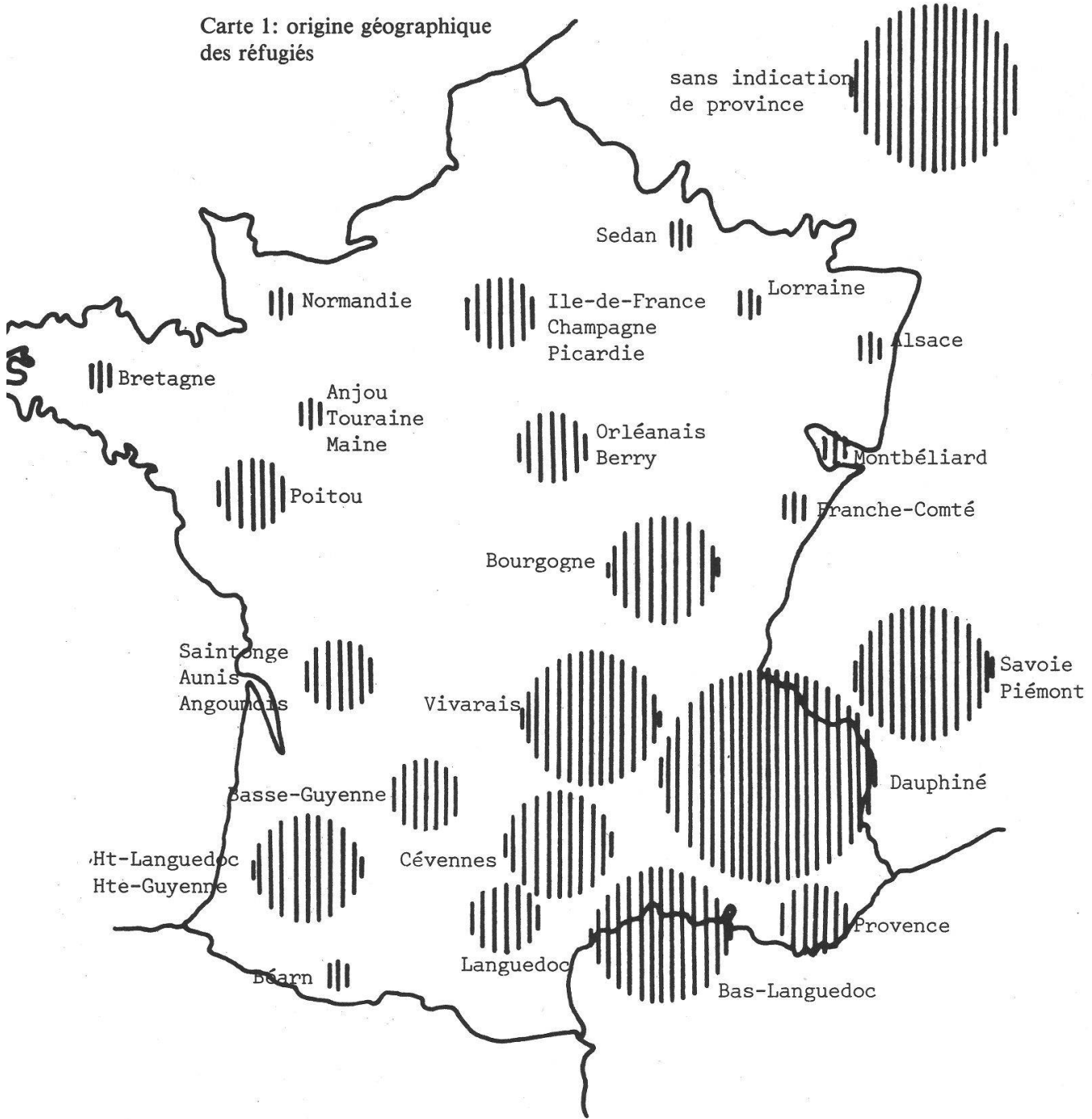
% calculé sur 23 000 réfugiés

1 Metz: 41

2 Champagne: 148; Ile-de-France: 140

3 Pays de Gex: 460; Auvergne: 64

Carte 1: origine géographique des réfugiés



Carte 2: lieux d'origine
des réfugiés du Dauphiné

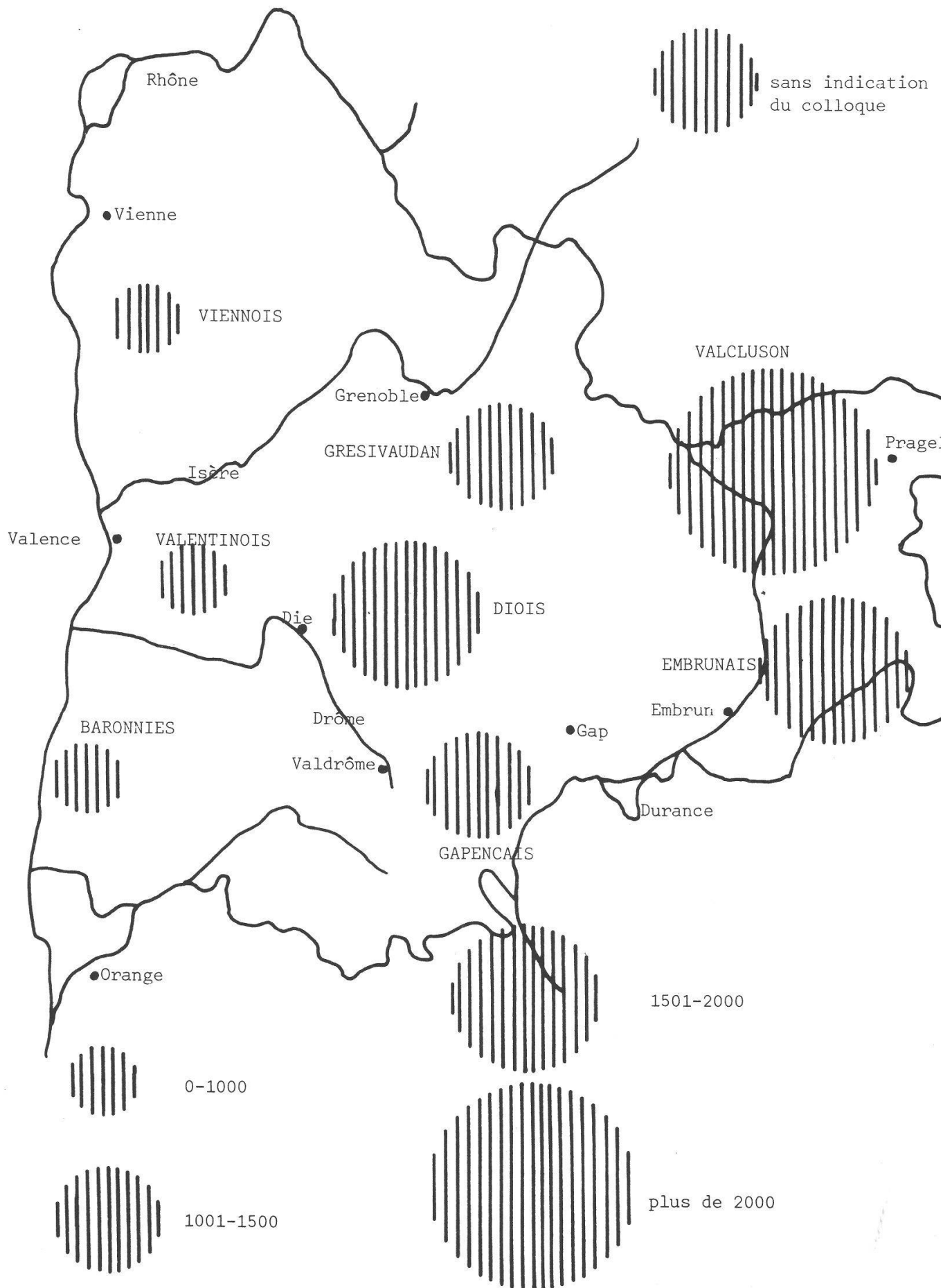


Tableau 4: localités d'origine citées par plus de 100 réfugiés

Provinces	Nombre de réfugiés				
	100-150	151-200	201-250	251-300	400
Dauphiné					
(Diois)	Chamaloc	-	-	-	Die
(Embrunais)	Freissinières	-	Molines	Vars	-
(Gapençais)	Gap	St-Laurent- du-Cros	-	Valdrome	-
(Grésivaudan)	Besse	Mizoen	-	-	-
	Clavans	Mens			
	Corps				
	La Mure				
(Valentinois)	Dieulefit	-	-	-	-
(Valcluson)	Fenestrelle	Chambon	Villaret	-	-
		Mentoulles			
Bas-Languedoc	Uzès	Montpellier	Nîmes	-	-
Haut-Languedoc/ Haute-Guyenne	Montauban	-	-	-	-
Vivarais	St-Fortunat	Chalençon	-	-	-
Piémont	-	Angrogne	-	-	-

loques proches du Rhône – Viennois, Valentinois et Baronnies – ne fournissent que peu de réfugiés (4-4½ %). Cette répartition correspond en gros à l'implantation du protestantisme en Dauphiné.

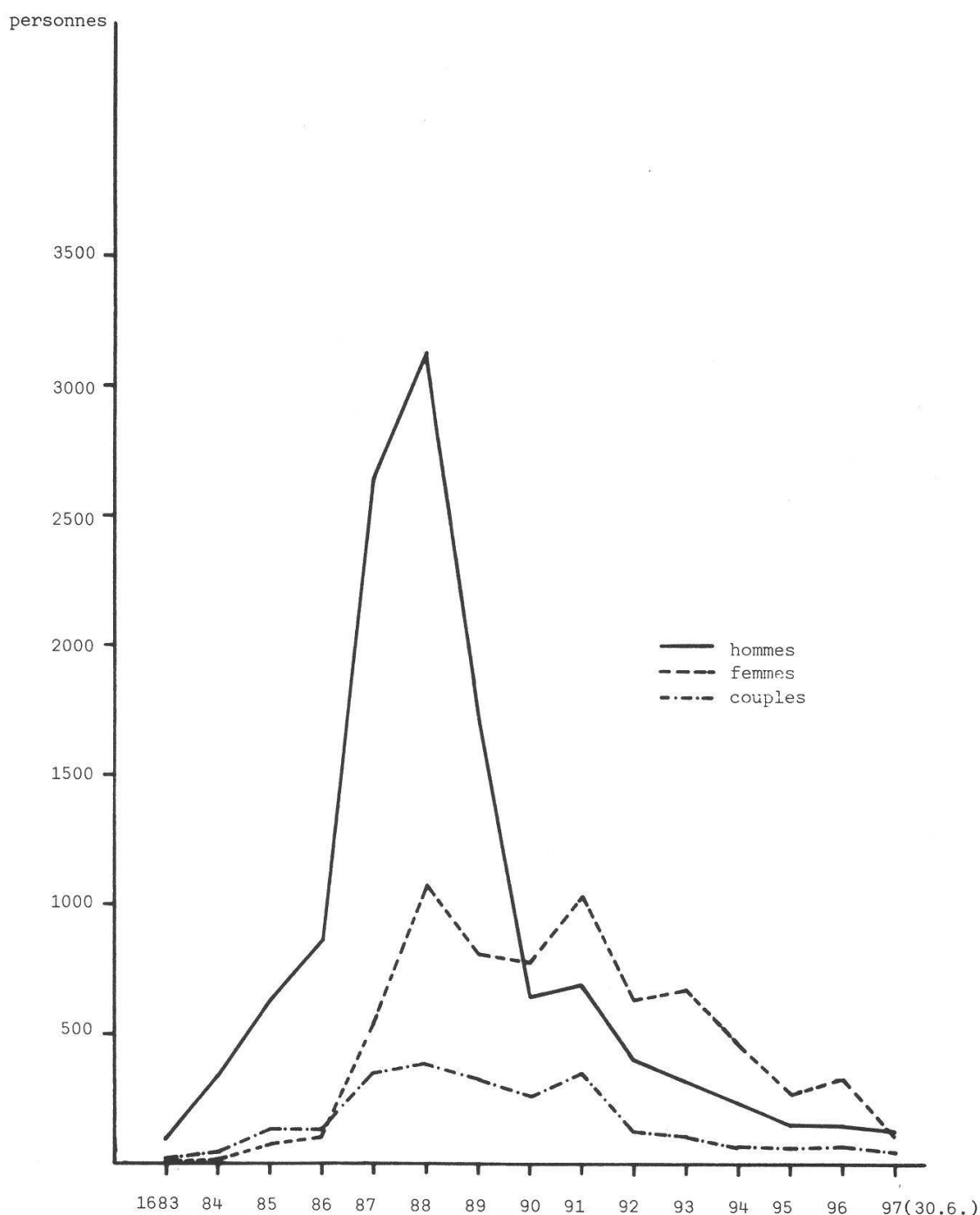
La perte démographique subie par certaines localités méritera d'être étudiée. Elle a sans doute été lourde pour certains villages – ceux du Val Pragela notamment. Le tableau 4 relève les localités dont plus de 100 personnes se déclarent être originaires; il a une valeur purement indicative et il pourrait subir des modifications ultérieures dans la mesure où une minorité relativement importante de réfugiés (12% environ pour le Dauphiné) se contentent de signaler leur province d'origine sans précision de lieu particulier.

Composition du flux

Dans la répartition selon le sexe, les réfugiés ont été classés, chronologiquement, dans deux catégories: celle des personnes seules et celle des couples. Les personnes dites seules sont, dans le système de codes de l'ordinateur, les personnes célibataires, veuves ou mariées mais voyageant sans leur conjoint (l'état-civil, surtout celui des hommes seuls, est souvent difficile à établir).

Sur l'ensemble de la période (1661-1697), les hommes seuls forment la moitié de nos réfugiés, les femmes seules représentent le 29% et les couples

Graphe 4: répartition des réfugiés selon les sexes, 1683-1697



le 10%. La proportion d'enfants se situe autour de 10 à 15% (il est fréquemment impossible de déterminer si les enfants de tel réfugié sont véritablement des enfants ou au contraire des adultes).

La répartition chronologique est très significative (cf. graphe 4). Jusqu'en 1686, la catégorie des femmes seules est la plus faiblement représentée, elle ne dépasse celle des couples qu'en 1687. En 1690, très visiblement, les proportions hommes-femmes s'inversent: jusqu'en 1697 au

moins les femmes seules sont désormais les plus nombreuses, ce qui appuie l'hypothèse (déjà formulée à propos des réfugiés à la Chaux-de-Fonds¹¹) selon laquelle les hommes sont partis massivement les premiers. Les célibataires sont sans doute les plus mobiles, mais les hommes mariés ont certainement estimé qu'il était plus facile et moins dangereux de partir seuls: le départ d'une personne éveille moins de soupçons que celui de toute une famille (n'oublions pas l'interdiction formelle faite aux réformés de quitter la France sous peine des galères ou de la prison); de plus, le voyage en éclaireur, plus rapide et efficace, permet en quelque sorte de reconnaître le parcours, de prendre des contacts utiles, voire même de trouver un nouveau lieu d'établissement et de faciliter ainsi le déplacement et l'arrivée du reste de la famille.

Milieu socio-professionnel

Seules 1069 personnes (soit environ le 8% des hommes) déclarent leur profession. La proportion est bien sûr trop faible pour que l'on puisse en tirer une répartition socio-professionnelle des réfugiés. La liste des professions déclarées (cf. tableau 5) illustre la variété des métiers exercés: pour plus de la moitié, il s'agit de métiers artisanaux. Le commerce et les professions médicales sont également bien représentés. On relèvera le nombre relativement élevé de ministres. Le chiffre de 35 pour les métiers de la terre ne reflète en aucun cas la part réelle des agriculteurs; elle a certainement été dans la réalité beaucoup plus grande vu qu'un grand nombre de Dauphinois (qui, rappelons-le, forment le 50% des réfugiés) viennent de régions vouées aux activités rurales – telles le Queyras et le Valcluson. L'importance des agriculteurs a été en outre constatée dans l'étude des réfugiés passant par Francfort¹².

Hébergement

Les sources consultées permettent de recueillir quelques renseignements concernant l'hébergement, dont il est cependant difficile de se faire une idée globale et précise. Le rôle joué respectivement par l'hôpital, les auberges et les particuliers, bien que certain, reste encore assez vague.

L'hôpital ouvre certes ses portes aux réfugiés: à plusieurs reprises le conseil se plaint de la surcharge que représentent les étrangers pour cette institution. La courbe des dépenses annuelles en argent, seul indice relevable dans les comptes hospitaliers, ne permet toutefois pas d'apprécier l'importance numérique de l'accueil réservé aux fugitifs; l'interprétation des

11 PIERRE-YVES BOTTERON et DOMINIQUE QUADRONI, *op. cit.*, p. 169.

12 MICHELLE MAGDELAINE, «Francfort-sur-le-Main, plaque tournante du Refuge», in MICHELLE MAGDELAINE et RUDOLF VON THADDEN, *Le Refuge huguenot*, Paris, 1985, pp. 31-44.

Tableau 5: liste des professions déclarées

I <i>Eglise</i> (106)	
Ministres et proposants	82
Divers (chantres, diacres, lecteurs, etc. ...)	9
Religieux catholiques (sur le point d'abjurer ou anciens catholiques)	15
II <i>Armée</i> (49)	
Gradés	29
Soldats	20
III <i>Profession médicales et paramédicales, universitaires, professions intellectuelles non universitaires</i> (174)	
Médecins	7
Chirurgiens	63
Apothicaires	21
Praticiens	7
Opérateurs	2
Avocats	17
Docteurs en Droit	2
Consuls	1
Procureurs	1
Notaires	9
Docteurs (?)	1
Etudiants	17
Ecrivains	4
Enseignants	22
IV <i>Commerce</i> (121)	
Marchands (sans précision)	81
- boutonniers	2
- chapeliers	3
- drapiers	7
- droguistes	8
- épiciers	1
- facturiers	5
- lapidaires	1
- libraires	3
- orfèvres	2
- passementiers	1
- soie	2
- tanneurs	1
- tapissiers	4

Tableau 5: liste des professions déclarées (suite)

V <i>Artisanat</i> (561)	
1) <i>Textile</i> (310)	
Blanchisseurs	3
Cardeurs	65
Chapeliers	20
Cordiers	3
Drapiers	42
Facturiers de laine	1
Faiseurs de bas	2
Fouleurs	1
Fabricants de futaine	1
Ouvriers en laine	1
Ouvriers en soie	5
Passementiers	8
Peigneurs	15
Sergiers	18
Tafetassiers	6
Tailleurs	46
Tapissiers	3
Teinturiers	10
Tisserands	53
Tondeurs	6
Veloutiers	1
2) <i>Cuir et peaux</i> (92)	
Chamoiseurs	8
Cordonniers	62
Corroyeurs	5
Gantiers	4
Tanneurs	13
3) <i>Métal</i> (64)	
Armuriers	2
Arquebusiers	2
Chaudronniers	1
Cloutiers	5
Couteliers	3
Epingliers	1
Fondeurs	1
Manufacturiers d'or	1
Maréchaux	24
Orfèvres	16
Potiers d'étain	1
Serruriers	5
Taillandiers	1
Tireurs d'or	1
4) <i>Bois</i> (23)	
Charpentiers	9
Ebénistes	1
Menuisiers	8
Tonneliers	5

Tableau 5: liste des professions déclarées (suite)

V <i>Artisanat</i> (561)	
5) <i>Bâtiment et pierre</i>	
Lapidaires	1
Maçons	5
Plâtriers	2
Tailleurs de pierre	2
Tireurs de pierre	1
Tuiliers	1
6) <i>Alimentation</i> (19)	
Bouchers	1
Boulangers	11
Brasseurs de bière	1
Confiseurs	1
Cuisiniers	3
Meuniers	1
Traiteurs	1
7) <i>Divers</i> (41)	
Balanciers	1
Boutonniers	3
Charrons	5
Fabricants de sangles	1
Fabricants de peignes	2
Facturiers/Manufacturiers	6
Horlogers	4
Imprimeurs	1
Pareurs	1
Perruquiers	9
Potiers de terre	1
Poudriers	2
Tourneurs	1
Verriers	3
Vitriers	1
VI <i>Domesticité:</i>	
	10
VII <i>Terre</i> (35)	
Jardiniers	2
Laboureurs	23
Manouvriers	2
Travailleurs de terre	6
Vignerons	2
VIII <i>Divers:</i>	
	13

modulations observées – hausses et baisses alternées et équivalentes jusqu'en juin 1693, brusque élévation en 1693–1694 – est délicate dans la mesure où d'autres facteurs que l'afflux des réfugiés interviennent.

Les comptes des *Charités aux Réfugiés* mentionnent çà et là des remboursements consentis à des établissements publics et à des particuliers pour l'hébergement d'un petit nombre de personnes. Cinq auberges de la ville accueillent ainsi de 1664 à 1688 une centaine d'individus dont huit nobles, des ministres et des capitaines vaudois (la durée du séjour n'est précisée qu'une seule fois: 3 jours pour 10 personnes en 1684). Quarante-cinq particuliers – parmi lesquels quelques personnalités officielles (un maître-bourgeois, un maître-des-clefs, le chancelier, etc.), plusieurs veuves et des bourgeois – sont défrayés pour la pension d'environ deux cents personnes (dont une cinquantaine de malades) de 1684 à 1692. En réalité, plus de particuliers offrent sans doute un gîte aux réfugiés, que ce soit gratuitement ou contre rétribution, dans leurs propres maisons ou dans des abris de fortune; leur présence est attestée dans les «galetas» des demeures privées.

Départ et destination

Dans leur majorité, les réfugiés ne font qu'une halte plus ou moins brève à Neuchâtel et poursuivent ensuite leur voyage.

Plusieurs bateliers sont rémunérés pour avoir transporté des fugitifs: de 1687 à 1694, on dénombre ainsi 120 transferts en bateau (remboursés sur le compte des *Charités aux Réfugiés*). Le nombre de personnes qui bénéficient de cette prise en charge gratuite n'est pas indiqué mais ces 120 voyages ne concernent visiblement qu'une minorité. La plupart des voyageurs se débrouillent certainement seuls en faisant la route à pied ou en payant eux-mêmes le bateau sur le viatique remis à Neuchâtel. Immédiatement après Neuchâtel et sur la base des remboursements effectués, les deux étapes les plus importantes sont celles de La Neuveville (12 000 réfugiés passent dans cette localité de 1684 à 1715¹³) et de Morat. Certains individus se rendent directement à Nidau (c'est en distance la plus longue étape observée), d'autres à Saint-Blaise, Cerlier et Cudrefin. Le plus grand nombre de ces transports organisés a lieu en 1688 et 1689, années de forte affluence. Une partie du flux se dirige vers les montagnes neuchâteloises pour prendre la route des vallées jurassiennes et passe notamment par Dombresson (Val-de-Ruz) et la Chaux-de-Fonds.

D'une manière générale, les différentes étapes et routes montrent un effort réel pour répandre le flux au maximum de manière à éviter, dans la mesure du possible, l'engorgement de certaines localités.

Si les sources neuchâteloises sont pratiquement muettes sur les destinations particulières choisies par les émigrés, on peut néanmoins affirmer

13 ANDRÉ ROTHENBÜHLER, JEAN-MARIE GERTSCH, *op. cit.*

qu'une bonne partie d'entre eux est attirée par les édits d'accueil promulgués par les princes allemands qui voient dans l'installation des huguenots sur leurs terres un bon moyen d'effacer les dernières séquelles démographiques et économiques de la guerre de Trente ans. Passage obligé pour se rendre en Allemagne, la Suisse est également une terre de transit pour ceux, moins nombreux, qui cherchent à atteindre les Provinces-Unies, l'Angleterre et l'Irlande¹⁴.

Il est évident que la Suisse, surtout la partie francophone, tente bon nombre de réfugiés; leur installation dans notre pays est encore mal connue mais il faut souligner que l'absence de terres cultivables disponibles et la situation économique défavorable restreignent considérablement les possibilités d'établissement¹⁵.

A ce propos, disons que les autorités neuchâtelaises se trouvent vite confrontées aux problèmes posés par ceux qui s'efforcent de s'installer en ville en y restant le plus longtemps possible et qui constituent à leurs yeux une charge intolérable au point qu'elles finissent par adopter des mesures strictes à l'encontre des étrangers résidant en ville sans remplir certaines conditions¹⁶.

Il faut finalement faire une place à ceux dont les tentatives d'établissement échouent et qui, petit à petit, se marginalisent dans l'errance et la mendicité¹⁷. Les aumônes successives reçues par un même individu au fil des ans et dans des lieux différents sont un signe de l'émergence de ce type de réfugiés; voyons-en un exemple, celui d'Antoine Papillon, originaire de Châtillon-sur-Loire en Berry, et repéré jusqu'à présent à Neuchâtel et à La Neuveville; les dates de ses passages dans les deux localités sont les suivantes:

1687	12 novembre:	Neuchâtel
	13 novembre:	La Neuveville
1688	5 mai et 4 juin:	Neuchâtel
	11 juillet:	La Neuveville
1689	17 juillet:	Neuchâtel
1692	7 octobre:	Neuchâtel

14 A La Neuveville 509 réfugiés déclarent vouloir se rendre en Allemagne (dont 107 en Brandebourg-Prusse), 57 en Angleterre, 38 en Irlande et 16 en Hollande (ANDRÉ ROTHENBÜHLER, *op. cit.*, p. 48).

15 RÉMY SCHEURER, «Passage, accueil et intégration des huguenots en Suisse», in MICHELLE MAGDELAINÉ et RUDOLF VON THADDEN, *Le Refuge huguenot*, Paris, 1985, pp. 45-62.

16 GINA FISCH, *L'accueil des réfugiés de la Révocation de l'Edit de Nantes en ville de Neuchâtel, 1685-1715*. Mémoire de licence, Université de Neuchâtel, 1986, p. 24. En 1691 le Conseil décide que les réfugiés non porteurs de billet d'habitation seront expulsés. Chaque année le billet d'habitation devra être renouvelé et ceux qui n'auront pas payé leurs «giettes» seront chassés. Les réfugiés autorisés à résider en ville prêteront serment de ne pas se livrer à la mendicité.

17 Cette marginalisation de certains réfugiés a été également observée à Francfort; cf. MICHELLE MAGDELAINÉ, *op. cit.* p. 43.

Apparemment, cet homme ne se fixe pas (ou, du moins, ne trouve pas un travail qui lui éviterait de recourir à la charité publique). On peut imaginer qu'entre ces allers et retours il va quêter dans d'autres localités ou bien qu'il trouve des emplois temporaires. Les laissés-pour-compte du Refuge mériteront d'être étudiés d'une manière approfondie d'autant plus que l'historiographie ancienne ne s'y est guère intéressée.

II. Financement de l'assistance

Organisation

Jusqu'en 1682 les structures habituelles de l'assistance suffisent à couvrir les dépenses consenties en faveur des réfugiés qui sont assistés au même titre que les autres passants nécessiteux; les charités sont prélevées essentiellement sur le bien de la ville et comptabilisées dans des *Carnets de Caisse* dans lesquels les délivrances d'aumônes figurent parmi divers types de dépenses¹⁸. Les réfugiés peuvent également bénéficier des secours offerts par l'Hôpital, sous la forme de passades, nuitées, nourriture et soins. Les comptes de l'Hôpital ne sont malheureusement pas assez détaillés pour permettre de déterminer la part des dépenses faites pour les réfugiés (et encore moins, on l'a vu, de connaître le nombre de personnes qui y sont accueillies).

L'afflux toujours plus important de réfugiés pose rapidement le problème du financement de l'assistance et entraîne la création d'un fonds particulier de charité: une collecte hebdomadaire – dont le produit est recueilli dans des sachets placés aux portes du temple – est instituée dès le 17 août 1682, sur décision du Conseil de Ville, qui, dans sa séance du 14 août, arrête que:

«... l'on priera messieurs nos Pasteurs de disposer le peuple le Jeudi prochain jour de Jeusne, à faire la charité aux pauvres gens de la Religion qui sont déchassés de leur pays et on commencera ledit jour à tenir des sachets aux portes à la sortie de l'Eglise...»¹⁹

Les distributions opérées sur ce nouveau compte des *Charités aux Réfugiés* débutent le 13 février 1683 et se poursuivent jusqu'à la fin juin 1697 au moins. Des recettes extraordinaires (collectes en ville, contributions diverses) viennent compléter – jusqu'en 1688 – le produit des sachets. Très vite cependant les délivrances excèdent les recettes avec pour conséquence le

18 Les Carnets de Caisse ont été étudiés par PIERRE-YVES BOTTERON dans son mémoire de licence sur *L'assistance aux réfugiés à Neuchâtel avant la Révocation de l'Edit de Nantes (1655-1685)*. Université de Neuchâtel, 1984.

19 Manuels du Conseil, vol. 7, 14. 8. 1682.

recours au compte général de la ville pour combler les déficits. (cf. graphe 5).

L'administration du compte est confiée aux maîtres-bourgeois (membres des «Quatre-Ministreaux», instance exécutive de la ville) jusqu'en février 1692 puis aux hospitaliers selon une décision du Conseil motivée en ces termes:

«Ayant esté représentés que plusieurs réfugiés se sont tellement addonnés a la mandicité qu'ils ne font plus que roder de ville en ville et arrivants en cette ville où on leur a desja deslivré la charité par plusieurs fois et sachants ainsy par experience que Mr le maistre bourgeois distribue ladite charité ils sy vont incessamment et ensuite a l'hospital ce qui cause double frais a la ville; c'est pourquoy pour remedier a cest abus il a semblé a Messieur les Quatre Ministreaux qu'il estoit necessaire de représenter cette affaire en conseil. Surquoy ayant esté deliberé, il a esté arrêté qu'on remettra l'argent des sachets entre les mains du sr hospitalier pour en tenir conte separé de ses autres deslivrances»²⁰.

Ce compte – dont la période d'exercice, calquée sur celle des comptes de l'Hôpital, commençait et prenait fin, depuis 1694, à la fête de la Saint-Pierre – s'arrête à la fin juin 1697; une seule délivrance de charité est encore indiquée pour le mois de juillet et le 6^e et dernier volume conservé s'achève sur la reddition des comptes de l'hospitalier alors en charge, en date du 28 mars 1698. Il est plausible qu'un 7^e volume, perdu, ait fait suite au 6^e; deux indices plaident en faveur de cette hypothèse: d'une part la charité du 8 juillet 1697, rapportée dans le 6^e volume, que l'on pourrait considérer comme l'amorce de l'exercice suivant et d'autre part le fait que l'on continue de désigner des personnes chargées de «tenir les sachets» au temple et par voie de conséquence de maintenir le système de collecte établi pour les réfugiés. Des recherches plus approfondies permettront peut-être de mieux comprendre cette lacune de la fin du XVII^e siècle.

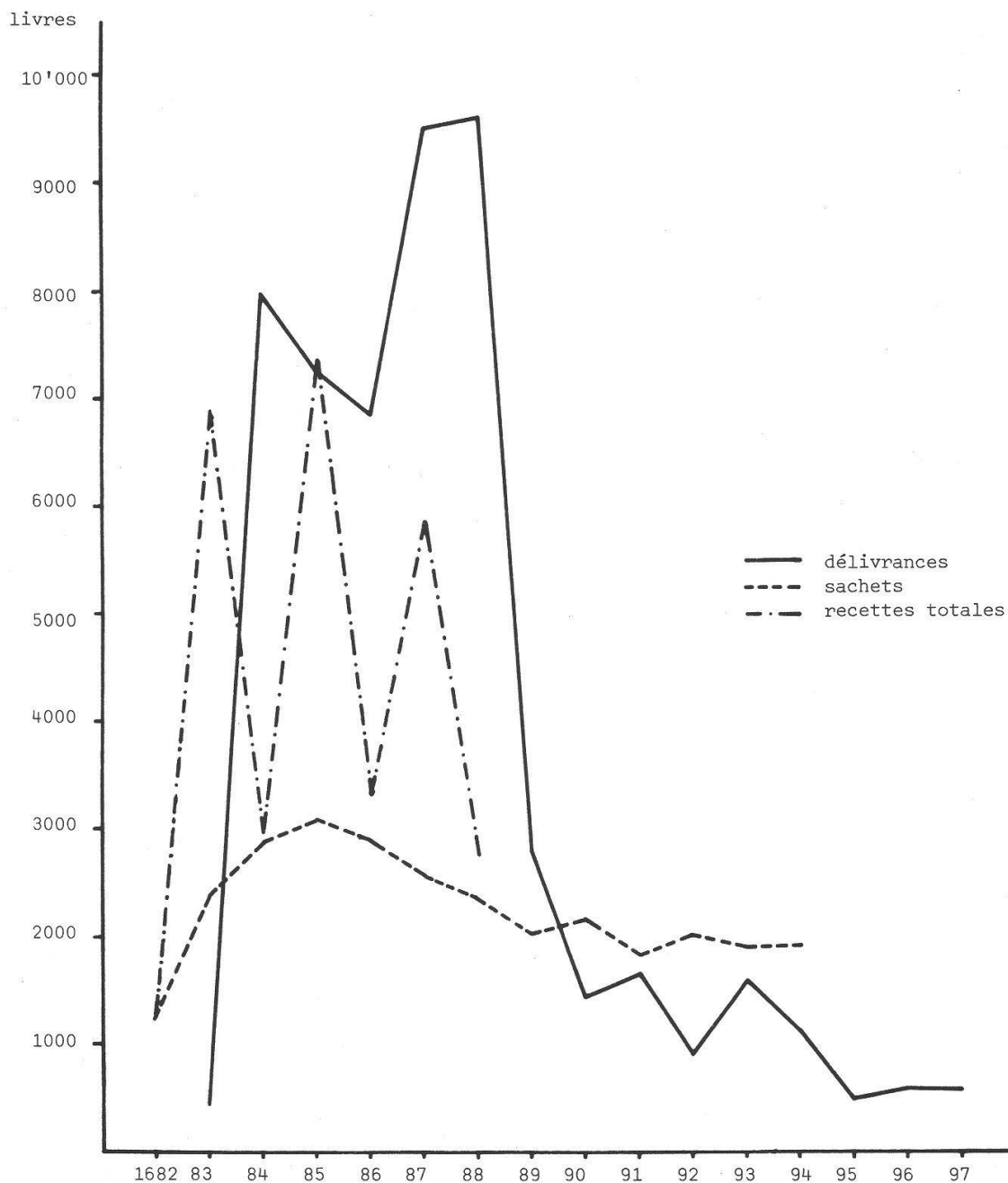
En 1701 une importante innovation est apportée au système d'assistance de la ville par la création de la Chambre de Charité. Cette dernière reçoit des Quatre-Ministreaux l'administration des sachets et de la contribution des particuliers ainsi que le droit, dans certaines limites, d'édicter des règlements²¹. Désormais la charge des réfugiés va incomber à cette institution – dont les premières archives ont hélas disparu – comme nous l'apprend un registre dont la rédaction débute au milieu du XVIII^e siècle et qui dit:

«Les sages raisons de cet établissement [la Chambre de Charité] ne seront pas ici rapportées, d'un côté parce qu'on ne sçai que par tradition que la nécessité le requerroit, à cause des pauvres Bourgeois et des Réfu-

20 Manuels du Conseil, vol. 8, 22.2.1692.

21 Manuels du Conseil, vol. 9, 24.1.1701.

Grappe 5: récolte et distributions des aumônes, 1682-1697



giés, outre que les sachets dans les Eglises ne furent établis qu'à cause de ces derniers, et de l'autre que les écrits et les livres de cette Chambre furent brûlés dans l'incendie de 1714»²².

La Chambre de Charité a pour but avoué d'empêcher la mendicité en ville (préoccupation que l'on trouve déjà au XVII^e siècle) et exclut des secours qu'elle dispense tous les passants à moins qu'ils ne soient porteurs d'attestations prouvant leur condition de réfugiés.

22 Chambre de Charité: legs et donations 1714-1887, p. 1.

Signalons encore un document d'une vingtaine de pages que l'on peut dater de la fin 1691²³: il s'agit d'une liste de personnes assistées hebdomadairement (jusqu'en 1696 au moins à en juger par une date de décès rapportée en marge) au moyen de l'argent qu'un certain nombre de particuliers de la ville s'était engagé à verser chaque année pour la «subsistance des pauvres». En plus de pauvres neuchâtelois, 121 réfugiés sont inscrits dans ce rôle; ils reçoivent chaque semaine une petite somme d'argent. Ce système d'assistance semble s'adresser à des cas particuliers: une très large majorité de femmes (dont onze veuves, une infirme et une aveugle) et d'enfants bénéficient de ces secours, ce qui laisserait supposer qu'ils n'étaient accordés qu'aux personnes trop faibles, trop isolées ou trop exposées pour continuer le voyage.

Il faut dire enfin que, si l'organisation de l'assistance aux réfugiés est principalement le fait des autorités civiles, la Classe des Pasteurs n'en demeure pas pour autant inactive, à une échelle proportionnellement plus modeste il est vrai. Relevons, entre autres, les quelque 8000 livres collectées en 1684 dans les communes neuchâtelaises. La Classe distribue ses secours sous la forme de pensions octroyées à des ministres réfugiés à Neuchâtel et de dons charitables occasionnels à un certain nombre de réfugiés, ministres ou non²⁴.

Effort financier et sommes délivrées

Les délivrances faites pendant les 14½ ans que couvre le compte des *Charités aux Réfugiés* s'élèvent à environ 53 000 livres (au cours des 22 ans précédents – période de faible affluence – les *Carnets de Caisse* ont fourni pour 1700 livres d'aumônes aux réfugiés).

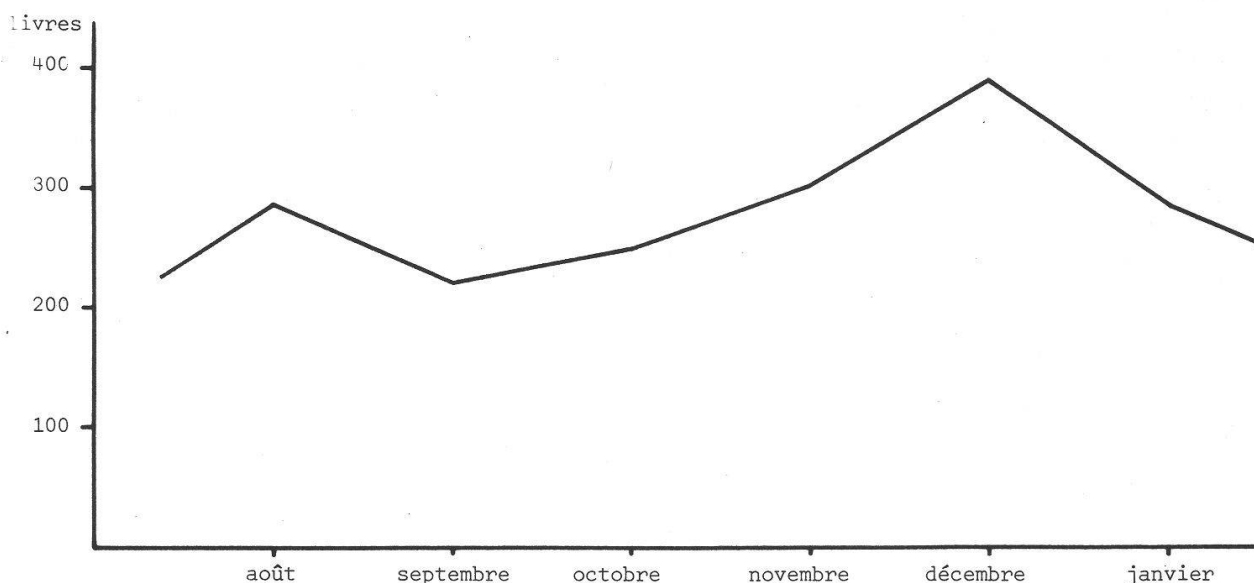
Le produit des sachets, connu de 1682 à 1694, représente un peu moins de 29 400 livres (en moyenne annuelle 2350 livres) (cf. graphe 5). La courbe de la recette des sachets illustre bien l'impact qu'a dû avoir sur les Neuchâtelois l'écho des persécutions contre les huguenots – le choc de la Révocation est tout à fait visible (cf. graphe 6) –, puis, en baisse régulière, elle dénote également une certaine lassitude qui semble s'installer au fil des ans; on remarquera le maximum de 1685 (3100 livres collectées) et le minimum de 1694 (1850 livres).

Les meilleures collectes se font à l'occasion des jours de jeûne (13 à 14 jours de jeûne de 1682 à 1694, avec une collecte record de 116 livres le 14 mai 1685), en avril, mai, août, octobre et décembre (de 201 à 213 livres mensuelles en moyenne), les plus basses ont lieu en juillet et février (172 et 180 livres mensuelles en moyenne).

23 Contributions charitables (1691-?).

24 GABRIELLE BERTHOUD, «La Classe de Neuchâtel et les réfugiés pour cause de religion», in *Musée neuchâtelois*, 1985, n° 4, pp. 195-212.

Graphe 6: recette des sachets en 1685



Le complément qu'apportent aux sachets les recettes extraordinaires s'élève à plus de 13 000 livres et provient surtout de trois collectes effectuées en ville (en décembre 1683: 4500 livres dont 1000 de la Classe des Pasteurs, en décembre 1685: 4031 livres et en mai 1687: 2619 livres); le reste est constitué de dons de collectivités et de particuliers (975 livres), et de contributions des conseillers (920 livres).

Les sommes délivrées en charité sont au début de la période relativement fortes et variables; les gens de condition sociale élevée touchent beaucoup plus d'argent que les autres, quelques dizaines de livres (parfois même plus d'une centaine) pour les ministres et les nobles. D'une manière générale des sommes plus importantes peuvent être versées aux personnes qui ont enduré des souffrances particulières au nom de la religion et à celles qui sont atteintes dans leur santé ou très démunies. Les sommes moyennes se situent autour de 5 livres. Au fur et à mesure de l'augmentation du nombre de réfugiés et des difficultés financières qu'elle engendre, les charités ont tendance à baisser et à se niveler pour atteindre une moyenne d'environ 6 gros (= ½ livre) par personne.

Le profil du Refuge à Neuchâtel établi dans ces quelques pages méritera, on l'a dit, d'être complété par une exploitation plus poussée de la masse de renseignements récoltés dans les documents.

De plus, des recherches en amont et en aval seraient très fructueuses. Une enquête dans les archives dauphinoises notamment permettrait de mieux appréhender le milieu socio-professionnel des réfugiés et, d'une manière générale, d'en savoir plus sur leur départ en exil. Les itinéraires, la durée et les conditions du voyage ainsi que les lieux d'établissement pourraient lar-

gement être précisés par une comparaison entre les différents fichiers informatisés qui aboutirait à retrouver une partie de nos réfugiés tant en Suisse (principalement à Genève et Schaffhouse – importants points d’entrée et de sortie –) qu’en Allemagne (par exemple à Francfort, ville que l’on peut considérer comme une «plaque tournante» du Refuge²⁵) et qu’aux Pays-Bas (ce type de recherche entre dans le cadre de celles que les historiens du Refuge souhaitent mener à bien sur le plan européen).

Enfin la question de l’établissement, laissée en partie de côté jusqu’à présent au profit de celle du passage, devra être traitée à fond. On peut déjà avancer que l’impact démographique de la migration a été faible en pays neuchâtelois. Le dépouillement d’autres sources (principalement celui de l’état-civil) précisera cette affirmation et permettra de mieux saisir le pourcentage réel de familles pour qui Neuchâtel signifia la fin des pérégrinations.

Sources

Archives de la ville de Neuchâtel:

- Carnets de Caisse, vol. 1-5b, 1658-1684.
- Charité aux Réfugiés, vol. 1-6, 1682-1697.
- Chambre de Charité: donations et legs, 1714-1887.
- Comptes de l’Hôpital, vol. 10-11, 1675-1706.
- Contributions charitables, 20 pages, 1691-?.
- Manuels du Conseil, vol. 7-9, 1680-1705.

Les cartes et les représentations graphiques ont été établies par Pierre-Yves Botteron.

25 MICHELLE MAGDELAINE, *op. cit.*